

DU DÉNEIGEMENT AU RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS...

Le 9 septembre dernier, les contrôleurs routiers du Québec ont fait escale à Saint-René-de-Matane. Ils sont venus rencontrer le conseil, la DG et les employés. Ils ont fait savoir à ces derniers que la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* met en place des mécanismes destinés à suivre le comportement des propriétaires, des exploitants et des conducteurs. Ils ont également expliqué les principales règles et exigences de sécurité routière qui encadrent les utilisateurs de véhicules lourds lors de leurs activités. On entend ici par « utilisateurs de véhicules lourds », le propriétaire et l'exploitant qui est la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et les conducteurs qui sont les employés affectés au déneigement des voies de circulation. Le camion Ford Sterling 2001 est considéré comme un véhicule lourd (**en tout temps**). Le souffleur à neige n'est pas un véhicule lourd.

Toutes les infractions à cette Loi sont soumises à des amendes. Par exemple : les amendes pour le non-respect des heures de conduite du camion de déneigement et de repos sont de **990 \$ pour la Municipalité** et de **500 \$ pour le conducteur**. Pourquoi de si fortes amendes? Tout simplement parce qu'un conducteur fatigué représente un risque pour sa propre sécurité et celle des autres usagers de la route.

Le conseil municipal, l'administration et les employés municipaux sont désormais instruits de leurs responsabilités en la matière.

Que la neige vienne! Toutefois, qu'elle vienne le plus tardivement possible.

DES ÉCHOS DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION

- **Vente de surplus d'actif** – Disposition finale – La Municipalité a procédé à la mise au rancart de la camionnette Chevrolet Silverado 2002.
- Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 6 octobre dernier, la politique 2014-01, intitulée « **Politique de gestion des conducteurs de véhicules lourds de la Municipalité de Saint-René-de-Matane** ». La Municipalité et les employés s'engagent à respecter le Règlement sur la signalisation routière, le Règlement sur les normes d'arrimage, le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers, le Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds, Code de la sécurité routière, le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules lourds, Code de la sécurité routière, la Loi concernant les propriétaires-exploitants de véhicules lourds, la Politique d'évaluation des propriétaires-exploitants de véhicules lourds.
- Le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay est octroyé à M. Carol Levasseur pour les **saisons hivernales 2014-2017**, et ce, au coût de **6 700 \$**, taxes en sus.
- Pour l'exercice financier 2014-2015, Les Pétroles BSL feront l'approvisionnement en diesel clair. Une demande de soumissions sur invitation écrite a été faite à 3 entreprises. Deux entreprises ont fait parvenir une soumission.
- Le carburant pour la camionnette de travail est fourni par deux dépositaires, soit le Dépanneur Édith Dancause et le resto Chez Rytchy.

Une erreur s'est glissée dans le bulletin de septembre, au milieu de la dernière page. Vous avez lu : « C'est une preuve que les gens le lise ». Vous auriez dû lire « C'est une preuve que les gens le **lisent** ».

BABILLARD La vie communautaire

25 octobre 2014 – 20 heures

Soirée dansante du Club des 50 ans et +. Les moins de 50 ans sont les bienvenus.

26 octobre 2014 – De 8 h à midi

Brunch mensuel des Chevaliers de Colomb. La moitié des profits iront aux pompiers dans le cadre de l'activité des paniers de Noël.

En rappel... Le lundi après-midi, vous pouvez vous joindre aux joueurs de cartes, à compter de 13 h.

Participer à la vie communautaire c'est valorisant!

Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« L'ennui est présent
quand l'imagination est absente. »

Pourquoi il y a une bibliothèque? - Pour vous tous!

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra
le **lundi 3 novembre 2014, à 19 h 30.**

Osez assister aux séances du conseil.



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatane.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Mot du maire



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Les couleurs d'automne nous laissent entrevoir que l'hiver sera bientôt là. Chacun de nous doit se préparer en conséquence. Il en est de même pour la Municipalité. Présentement c'est la préparation de la machinerie. Le déneigement des rues des périmètres urbanisés, des routes et des chemins municipaux exigent beaucoup d'entretien pour y permettre une circulation sécuritaire, et par conséquent, un budget d'opération adéquat. Il ne faut pas oublier que les routes de la Boucanerie et du Ruisseau-Gagnon ainsi que les chemins du 10^e et 11^e Rang et du Renversé ont des pentes fortement prononcées (ça monte !). Le déneigement en chemins montagneux est plus capricieux que celui des rues du village. Pour donner satisfaction à toute la population, peu importe le chemin, il faut donc un budget de déneigement adéquat.

Le fameux budget municipal! Comme organisation municipale, vos élus ne peuvent pas s'en dissocier. Un dicton populaire le résume très bien : « C'est le nerf de la guerre ». Les prévisions budgétaires doivent être équilibrées, toujours en tenant compte de la capacité de payer des concitoyens et concitoyennes. Il faut aussi tenir compte que la Municipalité améliore ses infrastructures municipales pour répondre aux exigences des différents ministères, lesquels ont de plus en plus de normes qu'il nous faut **respecter**. Aussi, avec de nouvelles infrastructures, nous nous donnons de meilleurs services qui toutefois demandent de l'entretien. Et cet entretien doit être exécuté par du personnel qualifié. Vous me voyez venir, n'est-ce pas? **Qui dit entretien et maintenance dit coûts à payer.**

En ce qui concerne l'entretien de nos installations, nous avons profité de la belle saison pour refaire la toiture du réservoir d'eau potable, qui après 40 ans d'existence, avait besoin de soins importants pour le maintenir dans les normes. Le nivelage des routes et des chemins municipaux par un nouvel entrepreneur a donné un bon résultat, à en croire les commentaires des utilisateurs.

La saison automnale est la saison dédiée à la chasse. On nous fait savoir que cette période de chasse dans notre coin de pays est très difficile et dangereuse. Nous voulons juste vous sensibiliser au civisme et à la prudence en cette belle période. Si l'adrénaline des chasseurs est à son sommet, nous comptons sur votre sens civique pour respecter les règles de prudence et de savoir vivre sur les territoires de chasse. Nous vous remercions de votre collaboration et vous incitons à agir en cette période de façon à ce que rien ne vienne ternir la réputation des chasseurs et qu'aucune mésaventure n'assombrisse cette saison. Prévenir vaut mieux de quérir! **Bonne chasse!**

Je me permets de vous rappeler que je suis toujours disponible, et ce, en avant-midi et au bureau, pour vous rencontrer et discuter de tout problème concernant votre municipalité. J'espère encore que les citoyens et citoyennes ont le souci du mieux-être et du mieux-vivre à Saint-René-de-Matane. Rien de mieux que des coudées franches pour être satisfaits de notre vie communautaire. Mêlez-vous de votre communauté!

Roger Vaillancourt, maire

Pour une gestion efficace des matières résiduelles!

Protégeons notre TERRE

Où acheminer nos matières résiduelles?

PROFITONS DE CES ENDROITS DE RÉCUPÉRATION!

☺ PAPIER / CARTON / PLASTIQUE / VERRE / MÉTAL

Ateliers Léopold-Desrosiers : Déchiquetage de papiers et documents confidentiels - 418 562-2640

Écocentre : Cartons non cirés et non souillés - 418 562-5023 **Groupe Bouffard** : Métaux - 418 562-3706

☺ ORGANIQUES PUTRESCIBLES

Dit-Vert-Cité : Huiles de cuisson usées - 418 722-4444 **Sani-Manic** : Boues des fosses septiques - 1 800 463-0001

Veolia : Huiles usées - 418 562-6085

☺ PNEUS ET VÉHICULES HORS D'USAGE

Groupe Bouffard : Véhicules hors d'usage, outils de machinerie agricoles, batteries d'automobiles

Écocentre : Pneus hors d'usage déjantés et d'un diamètre total inférieur à 48,5 pouces

Consignation G.M. Bouffard : Pièces d'automobiles **Pneus du Parc** : Pneus - 418 562-0222

☺ MATÉRIEL INFORMATIQUE, ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRIQUE

Informidata, Bloc-Notes inc., Audio/Vidéo Matane inc., Ressourcerie Co.Mode Verte

Écocentre et Consignation G.M. Bouffard

☺ PILES / PEINTURE / AMPOULES

Quincaillerie Grégoire et Fils (RONA) : Piles, peinture (en petite quantité), ampoules fluocompactes - 418 562-0814

Écocentre : Ampoules fluocompactes, piles, peinture (en petite quantité)

Groupe Bouffard : Piles rechargeables **Matériaux G. Ouellet** : Peinture (en petite quantité) - 418 772-6308

☺ RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION, RÉNOVATION

Ateliers Léopold-Desrosiers : Palettes de bois **Groupe Bouffard** : Matériaux de construction, palettes de bois

Co.Mode Verte : Réemploi de portes et fenêtres, accessoires de cuisine et salle de bain

Consignation G.M. Bouffard : Portes et fenêtres (à des fins de réutilisation)

Écocentre : Résidus de construction, résidus métalliques, matériaux secs (brique, béton, asphalte, terre)

☺ MATIÈRES DIVERSES

Écocentre : Résidus verts, résidus dangereux d'origine domestique **Groupe Bouffard** : Bonbonnes de propane vides

Ressourcerie la Co.Mode Verte : Textiles, meubles, ameublement et équipement de bureau, vaisselle et verre

Consigne G.M. Bouffard : Instruments de musique, jeux et jouets, livres, meubles

La Penderie (Saint-Ulric) : Vêtements, bibelots, livres, vaisselle, articles pour la maison, jouets

Les Chiffonniers de Saint-Adelme : Articles de cuisine, petits électroménagers fonctionnels, jouets, chaussures, vêtements, r

Sani-Manic : Matières dangereuses, sols contaminés, eau huileuse

Friperie Le Métropole de Saint-René-de-Matane : Articles divers, vêtements, jeux, jouets, articles de décoration, etc. 418 224-3252

Fabrique de Saint-René-de Matane

Au printemps 2015, le conseil de Fabrique organisera un marché aux puces afin de recueillir des fonds qui serviront à subvenir aux besoins de l'église paroissiale.

Si vous avez des articles dont vous voulez vous départir, accepteriez-vous de les remettre à la Fabrique?

Surveiller la publicité qui sera faite au cours des prochains mois.

Merci de nous aider à conserver l'église paroissiale.

L'hiver approche...

Service de ramonage JSL enr. offre ses services

Avez-vous songé au ramonage de votre cheminée?

Vous avez besoin des services d'un ramoneur?

Contactez M. Jacques Langlois

au 418 562-5197 ou 418 560-6262

Camion nacelle – Assurance responsabilité

Demandes regroupées de service = Meilleur prix

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - OCTOBRE 2014

30 septembre : Réunion de travail préparatoire à la séance ordinaire de septembre – 19 h – Maire, conseillers et DG

1^{er} octobre : Activité de perfectionnement « La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt, de l'idée à la taxation » - Matane – DG

6 octobre : Séance ordinaire du conseil – 19 h 30 – Maire, conseillers et DG

7 octobre : MRC de la Matanie – Comité administratif – Après-midi - Maire

8 octobre : Consultation publique à Saint-Léandre – « Vision du développement territorial et les défis à relever » dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité – 19 h – Maire, DG et 2 conseillers.

15 octobre : MRC de La Matanie – Séance ordinaire du conseil des maires - 18 h 30 - Maire

16 octobre : Formation – Rôles, relations et responsabilités du directeur général et autres intervenants – Journée – Matane – DG

27 octobre : Réunion du CCU – 18 h 30

Rencontre de travail – « La neige » - 19 h - Conseil municipal, DG et employés

29 octobre : Rencontre de travail préparatoire à la séance ordinaire de novembre et rencontre avec le Service de l'urbanisme – 18 h 30

QU'EST-CE QUE LE TRANSPORT ACTIF?

Comité Saines Habitudes de Vie de La Matanie

158, rue Soucy, 2^e étage, Matane (Québec) G4W 2E3 **418 566-0221**

shv.cossmatane@gmail.com

C'est utiliser son corps pour se déplacer plutôt que sa voiture, soit marcher ou pédaler, pour se rendre à des endroits tels qu'au bureau, à l'école, à l'épicerie, au bureau de poste, à la caisse populaire, etc.

ET EN QUOI L'UTILISATION DU TRANSPORT ACTIF EST-ELLE POSITIVE?

En plus de vous faire réaliser des économies d'argent et d'être bon pour l'environnement, le transport actif a des impacts bénéfiques sur la santé.

C'est excellent pour :

Garder la forme, améliorer sa condition physique

Augmenter son niveau d'énergie

Réduire le stress et l'anxiété

Prévenir certaines maladies

Améliorer son humeur

Ça contribue à :

Augmenter la concentration et l'éveil

Augmenter l'efficacité au travail et à l'école

Diminuer l'absentéisme

C'est aussi génial pour :

Respirer l'air vivifiant

Se détendre avant d'entrer au travail ou en classe

Décompresser après le travail ou après l'école

Profiter de la vie

En fait le transport actif, c'est avantageux, bon pour la santé et agréable! C'est du temps investi pour soi. Alors pourquoi ne pas s'y mettre dès aujourd'hui?

COMITÉ PARTAGE DE NOËL

Le formulaire pour une demande de paniers de Noël est maintenant disponible au centre administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, au 178, avenue Saint-René, **aux heures d'ouverture de bureau.**

Vous devez acheminer votre demande **avant le 20 novembre 2014** en la postant à l'adresse suivante :

Comité partage de Noël

159, rue Saint-Pierre, bureau 302

Matane (Québec) G4W 2B8

Le jeudi 23 octobre 2014, aura lieu la visite finale du projet de la Phase II concernant les travaux concernant l'assainissement des eaux usées dans le secteur Ruisseau-Gagnon et du village. Les travaux sont complétés. Ce sera la visite de réception définitive pour la Municipalité.

Centre de santé et de services sociaux de Matane

Vaccination antigrippale

Mercredi 12 novembre 2014 - 9 h à midi

Consignes à respecter

Lors de la vaccination, les personnes doivent obligatoirement présenter leur carte d'hôpital de Matane ou leur carte d'assurance maladie. Le port du chandail à manches courtes est conseillé afin de faciliter le travail des infirmières.

Il est important de respecter l'horaire de vaccination établi selon votre lieu de résidence afin d'assurer le bon déroulement de cette campagne de vaccination.

Moment de réflexion

« Le Bonheur?

C'est le Chagrin qui prend une pause. »



Léo Ferré